



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 29 décembre 2008

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique TRADIACHLOR n°intrans 8400459

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par TRADI-AGRI, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique TRADIACHLOR.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRADIACHLOR a été retirée le 28/04/2007, la demande présentée par TRADI-AGRI est jugée non recevable.

Pascale BRIAND